

- Déclaration spéciale des revenus fonciers
- Contribution sur les revenus locatifs

Revenus de 2003

Cette déclaration est une annexe à votre déclaration d'ensemble des revenus n° 2042. Pour la remplir, aidez-vous de la notice. Les chiffres indiqués à gauche de certaines lignes vous y renvoient.

100 Désignation du déclarant

Nom et prénoms

Adresse complète du domicile

110 Parts de sociétés immobilières non passibles de l'impôt sur les sociétés

Si vous êtes associé dans une société immobilière possédant des immeubles spéciaux (immeubles situés en secteur sauvegardé ou en zone franche urbaine, classés monuments historiques ou possédés en nue-propriété), reportez-vous pages 4 et 5.

Propriétés rurales et urbaines

	Option 40 % (anciennement 25 % Besson ancien)	Option amortissement («Périssol», «Besson neuf», «Robien»)	Option 60 % (Lienemann)	Option amortissement «Parts de SCPI - Robien»	Nom et adresse des sociétés
Société 1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>
Société 2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>
Société 3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>
Société 4	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>
Société 5	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>
Société 6	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>

	Société n° 1	Société n° 2	Société n° 3	Société n° 4	Société n° 5	Société n° 6	
111 Revenus bruts	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	A
112 Frais et charges (sauf intérêts d'emprunts)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	B
113 Déduction pratiquée en 2003 au titre de l'amortissement (uniquement si vous possédez des parts de SCPI pour lesquelles vous avez opté pour le dispositif Robien)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	C
114 Intérêts d'emprunts	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	D
115 Bénéfice (+) ou déficit (-)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	E
116 Total de chaque ligne, à reporter pages 6 et 7	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	

120 Signature

Datez et signez ci-contre

200 Propriétés rurales et urbaines

201 Caractéristiques des propriétés (cochez les cases qui correspondent à votre cas)

	Option 40 % (anciennement 25 % Besson ancien)	Option amortissement («Périssol», «Besson neuf», «Robien»)	Option 60 % (Lienemann)	Adresse (numéro et rue, commune et code postal)
Immeuble 1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Immeuble 2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Immeuble 3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Immeuble 4	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Immeuble 5	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Immeuble 6	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Immeuble 7	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Immeuble 8	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

210 Recettes

Immeuble 1 Immeuble 2 Immeuble 3
 Nombre de locaux

• Recettes soumises à la CRL

	Immeuble 1	Immeuble 2	Immeuble 3
211 Loyers (ou fermages) bruts encaissés			
212 Remboursement par vos locataires de dépenses acquittées par vos soins			
213 Dépenses mises par convention à la charge des locataires			
214 Recettes brutes diverses			
• Recettes exonérées de CRL			
215 Loyers (ou fermages) bruts encaissés			
216 Remboursement par vos locataires de dépenses acquittées par vos soins			
217 Dépenses mises par convention à la charge des locataires			
218 Recettes brutes diverses			
219 Subventions ANAH et indemnités d'assurance			
220 Valeur locative réelle des propriétés dont vous vous réservez la jouissance			
221 Total des recettes : lignes 211 à 220			

230 Frais et charges

	Immeuble 1	Immeuble 2	Immeuble 3
231 Dépenses incombant normalement aux locataires et acquittées par vos soins :			
232 pour les loyers soumis à la CRL			
233 pour les loyers (ou fermages) exonérés de CRL			
234 Indemnités d'éviction, frais de logement			
235 Déduction forfaitaire pour frais divers :			
6 %, 14 %, 15 %, 25 %, 40 %, 50 % ou 60 % du total des lignes 221 – (232 à 234)			
236 Déduction pratiquée en 2003 au titre de l'amortissement (remplir également le tableau page 8)			
237 Frais réels de gérance et de rémunération des concierges			
238 Primes d'assurances (des immeubles ruraux, pour risque de loyers impayés)			
239 Dépenses d'amélioration, de réparation et d'entretien (remplir également la rubrique 600)			
240 Taxes foncières et taxes annexes de 2003, CRL payée en 2003 (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : voir notice)			
241 Provisions pour charges (uniquement pour les copropriétaires bailleurs)			
242 Total des frais et charges : lignes (232 à 241)			

250 Intérêts d'emprunts (remplir également la rubrique 610)

260 Revenus fonciers taxables

	Immeuble 1	Immeuble 2	Immeuble 3
261 Ligne 221 – ligne 242 – ligne 250			
262 Réintégration du supplément de déduction (voir notice)			
263 Bénéfice (+) ou déficit (-) : ligne 261 + ligne 262			

270 Recettes soumises à la CRL : (lignes 211 + 212 + 213 + 214 – 232)

	Immeuble 1	Immeuble 2	Immeuble 3
270 Recettes soumises à la CRL : (lignes 211 + 212 + 213 + 214 – 232)			

Date d'acquisition de l'immeuble	Date d'achèvement de l'immeuble	Nom et prénom du locataire

Immeuble 4 Immeuble 5 Immeuble 6 Immeuble 7 Immeuble 8 Total des lignes à reporter page 6

211					
212					
213					
214					
215					
216					
217					
218					
219					
220					
221					F <input type="text"/>

232					
233					
234					
235					
236					
237					
238					
239					
240					
241					
242					G <input type="text"/>

250					H <input type="text"/>
-----	--	--	--	--	------------------------

261					
262					I <input type="text"/>
263					J <input type="text"/>

270					K <input type="text"/>
-----	--	--	--	--	------------------------

400 **Parts de sociétés immobilières possédant des immeubles spéciaux** (suite de la première page)401 **Détail par poste et catégorie d'immeubles**Secteurs sauvegardés
ou assimilés
Autorisation de travaux
obtenue avant le 1/07/93Secteurs sauvegardés
ou assimilés
Autorisation de travaux obtenue
entre le 1/07/93 et le 31/12/94Secteurs sauvegardés
ou assimilés
Autorisation de travaux
obtenue à partir du 1/01/95

Revenus bruts

4A

4B

4C

Frais et charges (sauf intérêts d'emprunts)

4D

4E

4F

Dont Indemnités d'éviction, frais de logement, frais d'adhésion à des associations foncières urbaines
Travaux de réparation, d'amélioration ou de démolition

4G

4H

Intérêts d'emprunts

4I

4J

4K

Bénéfice (+) ou déficit (-)

4L

4M

4N

410 **Immeubles spéciaux**411 **Catégories et caractéristiques des propriétés** (cochez les cases qui correspondent à votre cas)

Adresse (numéro et rue, commune et code postal)

Catégorie 1

Catégorie 2

Catégorie 3

Catégorie 4

Catégorie 5

Catégorie 6

Catégorie 7

1 Secteurs sauvegardés
ou assimilésAutorisation de travaux
obtenue avant le 1/07/93Nombre de locaux 2 Secteurs sauvegardés
ou assimilésAutorisation de travaux obtenue
entre le 1/07/93 et le 31/12/94Nombre de locaux 3 Secteurs sauvegardés
ou assimilésAutorisation de travaux obtenue
à partir du 1/01/95Nombre de locaux 420 **Recettes**

• Recettes soumises à la CRL

421 Loyers (ou fermages) bruts encaissés

422 Remboursement par vos locataires de dépenses acquittées par vos soins

423 Dépenses mises par convention à la charge des locataires

424 Recettes brutes diverses

• Recettes exonérées de CRL

425 Loyers (ou fermages) bruts encaissés

426 Remboursement par vos locataires de dépenses acquittées par vos soins

427 Dépenses mises par convention à la charge des locataires

428 Recettes brutes diverses

429 Subventions ANAH et indemnités d'assurance

430 **Total des recettes : lignes 421 à 429**

4O

4P

4Q

440 **Frais et charges**

441 Dépenses incombant normalement aux locataires et acquittées par vos soins :

442 pour les loyers soumis à la CRL

443 pour les loyers (ou fermages) exonérés de CRL

444 Indemnités d'éviction, frais de logement et d'adhésion à des associations foncières urbaines

4R

445 Déduction forfaitaire pour frais divers :

[14 %, 25 %, 40 % et 60 % du total des lignes 430 – (442 à 444)]

446 Frais réels de gérance et de rémunération des concierges

447 Primes d'assurances (pour risque de loyers impayés)

448 Dépenses de réparation, d'amélioration ou de démolition (et remplir la rubrique 600)

4S

449 Dépenses d'entretien (et remplir la rubrique 600)

450 Dépenses de reconstitution de toiture ou de murs extérieurs d'immeubles existants (et remplir la rubrique 600)

451 Dépenses de transformation en logement de tout ou partie d'un immeuble (et remplir la rubrique 600)

452 Dépenses de grosses réparations (nus-propriétaires seulement et remplir la rubrique 600)

453 Primes d'assurances et frais de promotion et de publicité des monuments historiques

454 Taxes foncières et taxes annexes de 2003, CRL payée en 2003

(Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : voir notice)

455 Provisions pour charges (uniquement pour les copropriétaires bailleurs)

456 **Total des frais et charges : lignes 442 à 455**

4T

4U

4V

460 **Intérêts d'emprunts (et remplir la rubrique 610)**

4W

4X

4Y

470 **Revenu foncier taxable par catégorie d'immeubles**

Ligne 430 – ligne 456 – ligne 460

480 **Recettes soumises à la CRL : (lignes 421 + 422 + 423 + 424 – 442)**

Zones franches urbaines

Monuments historiques

Nues-proprétés

Nom et adresse des sociétés

5A

5B

5C

5D

5E

5F

Date d'acquisition de l'immeuble

Date d'achèvement de l'immeuble

Nom et prénom du locataire

4 Zones franches urbaines

5 Monuments historiques

6 Nues-proprétés acquises par succession ou donation entre parents

7 Autres nues-proprétés

Total des lignes à reporter page 6

Nombre de locaux

Nombre de locaux

Nombre de locaux

Nombre de locaux

421

422

423

424

425

426

427

428

429

430 5G

442

443

444

445

446

447

448

449

450

451

452

453

454

455

456 5I

460 5K

5H

5J

5L

470

5M

5N

5P

480

ES

Descriptif des frais

600 Paiement des travaux

N° de l'immeuble et nature des travaux	Nom et adresse des entrepreneurs	Date de paiement	Montant
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

610 Intérêts d'emprunts

N° de l'immeuble (ou nom de la SCI), nom et adresse de l'organisme prêteur	Date du prêt	Intérêts versés
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

620 Détermination du revenu ou du déficit global annuel

621	Bénéfice (+) ou déficit (-) des parts de sociétés immobilières : report de la case E de la page 1	€
622	Bénéfice (+) ou déficit (-) des propriétés rurales et urbaines : report de la case J de la page 3	€
623	Bénéfice (+) ou déficit (-) des parts de sociétés immobilières (secteurs sauvegardés, zones franches urbaines, monuments historiques, nues-propriétés) : report des cases 4L + 4M + 4N + 5D + 5E + 5F des pages 4 et 5	€
624	Bénéfice (+) ou déficit (-) des immeubles spéciaux (secteurs sauvegardés, zones franches urbaines, monuments historiques, nues-propriétés) : report de la case 5P de la page 5	€
630	Résultat global annuel : total ou différence des lignes précédentes	€

En cas de bénéfice, reportez le résultat de la ligne 630, colonne B, case BA, • 4 de la déclaration n° 2042.

En cas de déficit, effectuez les calculs de répartition de ce déficit, en page 7.

650 Déficits antérieurs restant à imputer

Reportez, pour chaque année concernée, la part des déficits non encore imputés sur vos revenus fonciers antérieurs.

Déficit urbain et rural

1993	€
1994	€
1995	€
1996	€
1997	€
1998	€
1999	€
2000	€
2001	€
2002	€

651 Montant total des déficits antérieurs non encore imputés

Montant de la colonne à reporter ligne BD, • 4 de la déclaration n° 2042

€

660 Calcul des recettes nettes soumises à la CRL

661 Recettes nettes soumises à la CRL

Cases K + ES

€

Montant à reporter ligne BL,
• 4 de la déclaration n° 2042

700 Répartition du déficit

701 Propriétés rurales et urbaines

(Immeubles possédés directement ou parts de sociétés immobilières)

702	Total des revenus bruts : cases (A + F + I)	€	
703	Total des intérêts d'emprunts : cases (D + H)	€	
704	Total des autres frais et charges : cases (B + C + G)	€	Bénéfice à reporter case 7A ci-dessous.
705	Résultat net : lignes (702 – 703 – 704)	€	

Continuez les calculs ci-après (lignes 706 à 711) uniquement en cas de déficit

706	Si la ligne 703 est inférieure à la ligne 702		
707	Reportez le montant de la ligne 705 dans la limite de 10 700 € (1) en case 7C ci-dessous		
708	Reportez le surplus éventuel [ligne 705 – 10 700 €] (1) en case 7B ci-dessous		
709	Si la ligne 703 est supérieure ou égale à la ligne 702		
710	Portez le montant de la ligne 704 dans la limite de 10 700 € (1) en case 7C ci-dessous		À reporter case 7B ci-dessous
711	Calculez le surplus éventuel [ligne 704 – 10 700 €] (1) + [ligne 703 – ligne 702]	€	

(1) ou 15 300 € si le résultat d'au moins un des immeubles pour lesquels vous avez opté pour la déduction au titre de l'amortissement "Périsso!" est déficitaire (voir paragraphe 236 de la notice).

720 Secteurs sauvegardés ou assimilés, zones franches urbaines

(Immeubles possédés directement ou parts de sociétés immobilières)

721	Total des revenus bruts : cases (4A + 4B + 4C + 5A + 4O + 4P + 4Q + 5G)	€	
722	Total des intérêts d'emprunts : cases (4I + 4J + 4K + 5C + 4W + 4X + 4Y + 5K)	€	
723	Total des cases [4D – (4G + 4H)] + [4T – (4R + 4S)]	€	
724	Total des cases (4G + 4H + 4E + 4F + 5B + 4R + 4S + 4U + 4V + 5I)	€	
725	Résultat net : lignes (721 – 722 – 723 – 724)	€	Bénéfice à reporter case 7D ci-dessous.

Continuez les calculs ci-après (lignes 726 à 734) uniquement en cas de déficit

726	Si la ligne 722 est inférieure à la ligne 721		
727	Différence des lignes (721 – 722 – 723)	€	
728	Si la ligne 727 est négative		
	Reportez le montant de la ligne 727 dans la limite de 10 700 € en case 7F ci-dessous		
	Reportez le montant de la ligne 727 dépassant 10 700 € en case 7E ci-dessous		
	Reportez le montant de la ligne 724 en case 7H ci-dessous		
729	Si la ligne 727 est positive		
	Reportez le montant de la ligne 725 en case 7F ci-dessous		
730	Si la ligne 722 est supérieure ou égale à la ligne 721		À reporter case 7E ci-dessous
731	Différence des lignes (721 – 722)	€	
732	Reportez le montant de la ligne 723 dans la limite de 10 700 € en case 7F ci-dessous		
733	Reportez le montant de la ligne 723 dépassant 10 700 € en case 7G ci-dessous		
734	Reportez le montant de la ligne 724 en case 7H ci-dessous		

740 Monuments historiques

(Immeubles possédés directement ou parts de sociétés immobilières)

741	Total des cases (5E + 5M) de la page 5	€	Bénéfice à reporter case 7I ci-dessous. Déficit à reporter case 7J ci-dessous.
-----	--	---	---

750 Nues-propriétés acquises par succession ou donation entre parents

(Immeubles possédés directement)

751	Report de la case 5H de la page 5 (grosses réparations)	€	À reporter en case 7L ci-dessous.
752	Somme des cases 5J – 5H + 5L de la page 5 (autres charges)	€	À reporter en case 7K ci-dessous.

760 Autres nues-propriétés

(Immeubles possédés directement ou parts de sociétés immobilières)

761	Total des cases 5F + 5N de la page 5	€	À reporter en case 7M ci-dessous.
-----	--------------------------------------	---	-----------------------------------

770 Montants à reporter sur la déclaration n° 2042

	Revenus nets	Part du déficit imputable sur vos revenus fonciers	Part du déficit imputable sur votre revenu global
771 Propriétés rurales et urbaines	7A €	7B €	7C €
772 Secteurs sauvegardés ou assimilés, zones franches urbaines	7D €	7E €	7F €
		7G €	7H €
773 Monuments historiques	7I €		7J €
774 Nues-propriétés acquises par succession ou donation entre parents		7K €	7L €
775 Autres nues-propriétés		7M €	
776 Total de chaque colonne à reporter sur votre déclaration n° 2042	€	€	€

À reporter ligne BA, •4 de la déclaration n° 2042

À reporter ligne BB, •4 de la déclaration n° 2042

À reporter ligne BC, •4 de la déclaration n° 2042

